

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-09-18-07

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : PRISE DE COMPÉTENCES « SANTÉ », « INSTRUCTION URBANISME », « ALSH PETITES VACANCES » PAR LA CCFT ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Suite à l'évolution des compétences de la Communauté de communes Falaises du Talou, il a été nécessaire de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Santé » et « Actions en direction de l'enfance » et d'ajouter une action à la compétence « Aménagement du territoire ».

De ce fait, il a été nécessaire d'approuver l'intérêt communautaire de ces nouvelles compétences et de modifier ces statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Falaises du Talou,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°14062022-5-126 en date du 14 juin 2022 définissant l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires avec intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°30052024-117-002 en date du 30 mai 2024 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « santé » et « Actions en direction de l'enfance » et ajoutant une action à la compétence « Aménagement du territoire »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intérêt communautaire des nouvelles compétences de la Communauté de communes Falaises du Talou dans les domaines de la Santé, des actions et direction de l'enfance et l'aménagement du territoire ;
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Falaises du Talou,
- Autorise Madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240927-2024-07-18-07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024